

## Les engrais

L'**engrais chimique** donne un résultat plus rapide mais moins durable. Il acidifie le sol, qui se décompose moins bien et rend les plantes plus sensibles aux parasites et aux maladies. De plus, étant très solubles, ces engrais ont tendance à se retrouver facilement dans nos lacs et cours d'eau contribuant ainsi au problème de cyanobactéries (algues bleues) et il faut souvent plus d'une application par année. **Depuis novembre 2014, il est interdit d'utiliser un engrais dont la teneur en azote (N) et en phosphore (P) est supérieure à 2%.**



### **L'engrais naturel, les amendements et le compost**

L'engrais naturel complète les besoins nutritifs des végétaux. Il se fixe au sol et les éléments nutritifs sont libérés lentement. Étant peu soluble, il restera là où vous l'avez épandu et généralement vous n'aurez à effectuer qu'une seule application qui durera toute l'année.



Excès de cyanobactéries

L'amendement peut être organique (compost, feuilles, terre noire...) ou minéral (calcium, sable, argile...). Le compost est un amendement. Il contient des nutriments, mais il est surtout riche en matières organiques. Il enrichit donc le sol et lui donne les outils pour être efficace, en profondeur et à long terme. Il améliore tous les types de sol. Il y a toutes sortes de compost; à base de fumier, de crevettes, de végétaux... Mais attention, même le compost ne peut être épandu en bande riveraine ou trop près des fossés.

**Naturel, bio, organique?** Quel que soit le produit qui vous intéresse, il faut lire la liste d'ingrédients pour connaître sa vraie composition. Ne vous fiez pas au nom du produit.

**Pour avoir une bonne pelouse il faut un bon sol et une variété d'herbes.**

## Les pesticides - attention!

**Depuis 2003, il est interdit d'utiliser des pesticides de synthèse sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.** Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont tous des pesticides. Le règlement de la Ville préconise l'utilisation de moyens naturels pour une gestion écologique de votre pelouse. Une gestion qui vise la santé à long terme de votre terrain.

Pourquoi? Pour protéger votre santé et surtout celle des enfants qui sont particulièrement vulnérables aux produits chimiques. Si vous le sentez, c'est que vous l'absorbé déjà. Les pesticides peuvent provoquer de graves problèmes au niveau du système reproducteur (problèmes de fertilité), du système nerveux, du système endocrinien (hormonal) et immunitaire. Par exemple, des études démontrent qu'une absorption pendant la grossesse peut nuire au développement des fonctions reproductrices chez le futur garçon. La Société canadienne du cancer étudie actuellement l'impact de ces pesticides sur la santé, comme elle l'a fait pour la cigarette.



Les produits appliqués à l'extérieur, que ce soit chez-nous ou chez le voisin, peuvent aussi pénétrer à l'intérieur des maisons. Ils y persistent souvent plus longtemps qu'à l'extérieur. On peut donc en retrouver non seulement sur notre terrain et dans notre piscine mais aussi sur le tapis de la maison, notre animal domestique, nos aliments... tout ça, pour de la pelouse.

Exceptionnellement, le Service d'urbanisme peut émettre un permis temporaire d'utilisation de pesticides. Sachez que ce permis est émis seulement pour réprimer une infestation majeure, qui représente une menace réelle pour la santé humaine, animale, et végétale. Le permis est émis lorsque toutes les alternatives connues et respectueuses de l'environnement seront épuisées, y compris l'utilisation des pesticides à faible impact (rapidement biodégradables).

Pour une bonne source d'information vous pouvez visiter le site d'Équiterre :  
<http://www.equiterre.org/taxonomy/term/911/all>